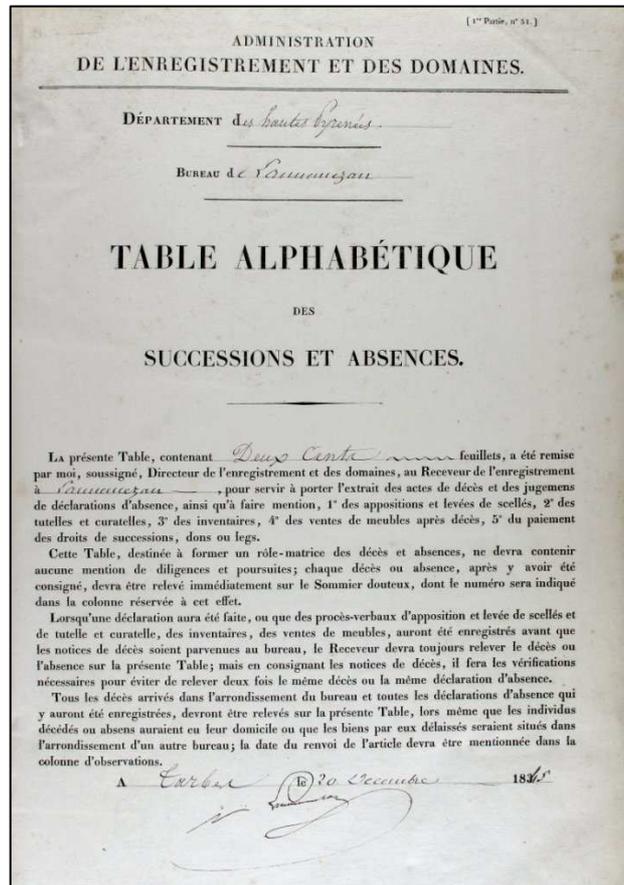


Cas pratique n° 5



L'Enregistrement

Archives départementales des Hautes-Pyrénées



Juin 2015

L'ENREGISTREMENT

CAS PRATIQUE N° 5 : RECHERCHER UN ACTE AUPRES DE L'ENREGISTREMENT

Contexte :

Un chercheur retrace l'histoire d'une parcelle située à Monlong. En consultant les matrices cadastrales, il sait qu'une mutation est survenue en 1821 : à cette date, il semble que Jacques Ibos l'a vendu à Jean-Marie Ferrère.

Objectif :

Trouver un acte notarié à partir des documents établis par l'Enregistrement.

Préalable :

Avoir pris connaissance de la fiche pratique « L'Enregistrement » proposée par les Archives départementales des Hautes-Pyrénées.

Etapas de la recherche :

1. Identifier le bureau de l'Enregistrement

Au regard de la date de la mutation (1821) et du lieu d'implantation de la parcelle (Monlong), le chercheur doit se référer aux archives produites par le bureau de l'Enregistrement de Castelnaud-Magnoac.

2. Consulter les tables de vendeurs et celles des acquéreurs

Avant l'instauration des répertoires généraux et des feuillets mobiles (1866), le chercheur doit se référer à différentes tables : le chercheur dispose dans le cadre d'une vente de terrain, de deux tables, celle des vendeurs et celle des acquéreurs.

Dans le cas qui nous intéresse, le chercheur connaît le nom du vendeur et celui de l'acquéreur. Il a donc le choix de se référer à l'une de ces deux tables. Il pourrait éventuellement privilégier le nom des personnes le moins commun pour être sûr de bien l'identifier (il est plus aisé de trouver dans les Hautes-Pyrénées un Jean Aragnou qu'un Jean Abadie par exemple). Il faut toutefois tenir compte de l'organisation de ces registres : jusqu'en 1825, c'est dans la table des vendeurs que sont précisés le nom du notaire qui a établi l'acte et la date de la minute. La table des acquéreurs contient seulement un renvoi vers le vendeur. Après 1825, cette organisation s'inverse et ce, jusqu'à l'instauration des répertoires généraux (1866).

Les tables sont classées par ordre chronologiques. En consultant l'instrument de recherche, le lecteur trouvera donc les cotes suivantes : 3 Q 6 / 40 pour la table des acquéreurs et 3 Q 6 / 28 pour la table des vendeurs.

Tables des acquéreurs retour	
3 Q 6/35	an II-an IX Anc n° vol. : 6 Ancienne cote 1 : 3 Q 1217 an II-an IX.
3 Q 6/36	an IX-an XII Anc n° vol. : 7 Ancienne cote 1 : 3 Q 1218 an IX-an XII.
3 Q 6/37	an XII-1811 Anc n° vol. : 8 Ancienne cote 1 : 3 Q 1219 an XII-1811.
3 Q 6/38	1811-1816 Anc n° vol. : 9 Ancienne cote 1 : 3 Q 1220 1811-1816.
3 Q 6/39	1816-1819 Anc n° vol. : 10 Ancienne cote 1 : 3 Q 1221 1816-1819.
3 Q 6/40	1819-1824 Anc n° vol. : 11 Ancienne cote 1 : 3 Q 1222 1819-1824.

Période chronologique couverte par la table des acquéreurs.

Instrument de recherche du bureau de l'Enregistrement de Castelnaud-Magnoac

Tables des vendeurs retour	
3 Q 6/25	an X-1811 Anc n° vol. : 4 Ancienne cote 1 : 3 Q 1203 an X-1811.
3 Q 6/26	1811-1816 Anc n° vol. : 5 Ancienne cote 1 : 3 Q 1204 1811-1816.
3 Q 6/27	1812-1819 Anc n° vol. : 6 Ancienne cote 1 : 3 Q 1205 1812-1819.
3 Q 6/28	1816-1824 Anc n° vol. : 7 Ancienne cote 1 : 3 Q 1206 1816-1824.

Période chronologique couverte par la table des vendeurs.

Instrument de recherche du bureau de l'Enregistrement de Castelnau-Magnoac

Le chercheur préfère demander les deux tables. Il commence par consulter la table des acquéreurs. Celle-ci est organisée par ordre alphabétique des noms de familles. Il lui faut ensuite au sein d'une initiale, dépouiller l'ensemble des noms inscrits.

Une fois l'acquéreur repéré, le chercheur dispose d'un renvoi vers le vendeur. Dans le cas qui nous intéresse, il faut se reporter à la ligne 9 du folio 89 de la table des vendeurs couvrant l'année 1821 (cote : 3 Q 6 / 28).

NOMS DES NOUVEAUX POSSESSEURS, par ordre alphabétique ; LEURS PROFESSIONS ET DOMICILES.				NUMÉROS des Pages DE LA TABLE des VENDEURS.	NUMÉROS des articles portés dans la première colonne de la Table DES VENDEURS.
NOM DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	PROFESSION.	DOMICILE.		
faucher	Jean Bernard	faucher et vigneron	Castelnau	162	97
ferrière	Jean		Castelnau	4	40
ferrière	Jean Marie		Castelnau	4	42
ferrière	Jean Marie		Castelnau	96	76
ferrière	Jean Marie		Castelnau	70	58
ferrière	Bernarde		Castelnau	71	59
ferrière	Jean Marie		Castelnau	89	9
forchassin	Charles		Castelnau	117	10
forchassin	Dominique		Castelnau	4	50
forchassin	Dominique		Castelnau	4	
forchassin	Jean Bernard	faucher et vigneron	Castelnau	32	111

Identité de l'acquéreur recherché.

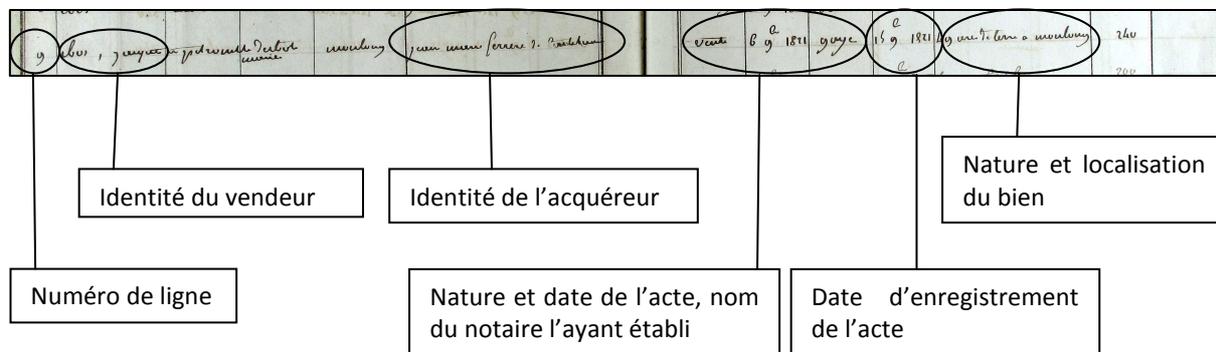
Renvoi vers les numéros de folios et de ligne de la table des vendeurs.

Table des acquéreurs
ADHP, 3 Q 6 / 40

Fort des renseignements contenus dans la table des acquéreurs, le chercheur peut accéder aisément à la ligne concernant le vendeur de la parcelle concernée par la recherche. Il se reporte donc à la ligne 9 du folio 89 de la table des vendeurs couvrant l'année 1821...

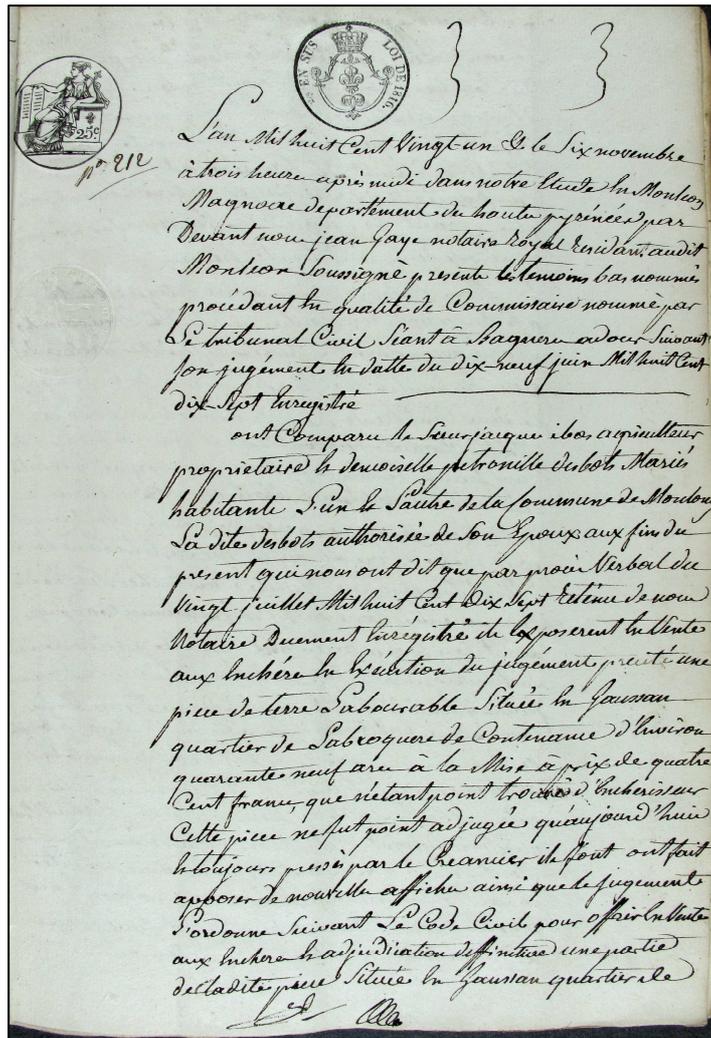
TABLE des Vendeurs et autres Personnes exposées.				[1 ^{er} P. ^o N ^o 43.]							
NOM DE FAMILLE	PRÉNOMS	PROFESSION	DÉMEURE	NOMS, PROFESSION ET DÉMEURE des NOUVEUX PROPRIÉTAIRES, NON ALPHABÉTIQUÉS.	NATURE DES ACTES ET TITRES ou des Successions	DATES DES ACTES ou DES DÉCÈS	NOMS DES NOTAIRES qui ont reçu les actes ou des déclarations	DATES de l'Enregistrement des actes	NATURE, CONTINENCE ET SITUATION DES IMMEUBLES.	PRIX ou ESTIMATION des BENS.	OBSERVATIONS
2	ibos	Jean Marie Bernarde et Jean Bernarde	22 avr 1819	750	
3	ibos	Jean Marie	11 j ^o 1819	1010	
4	ibos	Bernarde	7 j ^o 1819	170	
5	ibos	ibos	3 j ^o 1819	60	12. un autre
6	jeze	Jean Louis	31 j ^o 1820	7658	
7	jeze	Joséph	20 j ^o 1820	600	
8	ibos	Bern	23 j ^o 1820	360	
9	ibos	Jean Marie Bernarde et Jean Bernarde	6 j ^o 1821	260	
10	jeze	Jean Marie	18 j ^o 1823	200	
11	ibos	Jean Marie	14 j ^o 1826	160	
12	ibos	Jean Marie	30 avr 1826	2080	

Table des vendeurs
ADHP, 3 Q 6 / 28



A ce stade-là de la recherche, le lecteur a deux choix : soit il consulte la minute notariale conservée en série 3 E dans la mesure où il dispose de la date de l'acte et du nom du notaire l'ayant établi, soit il se réfère aux registres des actes civils publics établis par l'Enregistrement. Cette seconde option est uniquement à partir du moment où les archives notariales seraient lacunaires.

En dépouillant les instruments de recherches consacrés aux archives notariales, le chercheur peut ainsi accéder à la minute concernant la vente évoquée ci-dessus en consultant la cote 3 E 2468.



Minute notariale de Me Jean Gaye (1821)
ADHP, 3 E 2468

Si la minute est lacunaire, le chercheur peut néanmoins consulter le registre des actes civils publics dans lequel le bureau de l'Enregistrement de Castelnau-Magnoac l'a transcrit partiellement. Comme indiqué dans la table, cet enregistrement a eu lieu 15 novembre 1821.

Les registres des actes civils publics sont classés par ordre chronologique des enregistrements. Il suffit donc d'identifier dans l'instrument de recherche, le registre couvrant le mois de novembre 1821 (cote : 3 Q 6 / 73). Le lecteur n'a plus qu'à consulter ce registre...

3 Q 6/71	16 novembre 1814-11 août 1817 Anc n° vol. : 73 Ancienne cote 1 : 3 Q 1253 1814-1817.
3 Q 6/72	12 août 1817-1er mai 1820 Anc n° vol. : 74 Ancienne cote 1 : 3 Q 1254 1817-1820.
3 Q 6/73	1er mai 1820-2 mai 1823 Anc n° vol. : 75 Ancienne cote 1 : 3 Q 1255

Période chronologique couverte par la table des vendeurs.

Instrument de recherche du bureau de l'Enregistrement de Castelnau-Magnoac

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES

Archives départementales des Hautes-Pyrénées
5, rue des Ursulines
BP 1343
65013 Tarbes cedex
Standard : 05.62.56.76.22
Courriel : archives@ha-py.fr
Site internet : www.archivesenligne65.fr

Ouvert du lundi au mercredi de 13h30 à 17h30 et du jeudi au vendredi de 9h00 à 17h30

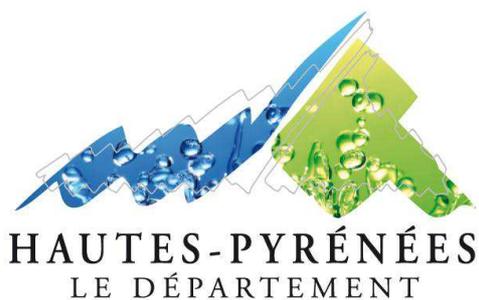


Table de succession et absences du bureau de Lannemezan (1840-1853)
ADHP, 3 Q 10 / 2